



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
COMMUNE DE LANVEOC

**ARRETE DU MAIRE N° 067/2026/6.1 Police municipale**

**Interdiction de stationner – Occupation des sols  
Parking Rue des Embruns**

Le Maire de LANVEOC,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement –parking Rue des Embruns pour nettoyage et débroussaillage

**ARRÊTONS :**

**Article 1 :**

Le stationnement de véhicules sera interdit sur les emplacements habituellement prévus à cet usage sur le parking rue des Embruns, le mercredi 17 juin 2026 toute la journée.

**Article 2 :**

Une signalisation, fournie par les services techniques municipaux, sera mise en place pour signaler cette interdiction.

**Article 3 :**

Madame le Maire et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crozon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LANVEOC,  
Le 15 juin 2026

Le Maire  
Christine LASTENNET

Publié le 15 juin 2026

